

# MÉLANGES RELIGIEUX.

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTRÉAL, MARDI, 19 MAI 1846.

No. 30

## CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

PRONONCÉES PAR LE R. P. RAVIGNAN DIMANCHE 15 MARS 1846.

*Eternité des peines.*

« Monseigneur, — Il est une sanction terrible, ajoutée à la foi des mystères et aux préceptes évangéliques; sanction confirmée par la bouche même qui vint enseigner toute vérité à la terre; dogme certain que la parole et l'autorité divine; dogme redoutable, qu'on ne peut séparer du christianisme sans rejeter et nier le christianisme; dogme enfin que je ne saurais omettre de vous rappeler dans cette chaire. Je veux parler Messieurs, de l'éternité des peines dues au péché.

« L'éternité des peines! L'indifférence l'oublie, l'inertie la repousse, la légèreté en rit, la timidité veut rester indécise, la foule, livrée en aveugle aux intérêts du temps, remet à d'autres jours le soin d'y penser. Je viens, Messieurs, vous presser en ce moment d'en faire l'objet de vos réflexions; vous ne pouvez pas me le refuser.

« Aussi bien, on peut exprimer des doutes ou des répugnances à cet égard: on ne parvient jamais au repos d'une conviction assurée dans la négation même de ce grand enseignement catholique. Il faut donc le présenter franchement à sa conscience et à son cœur; il faut bien poser devant soi la question pour la résoudre: Est-il bien vrai qu'il y ait un enfer? est-il vrai qu'il soit éternel? ses supplices ne doivent-ils jamais avoir de termes?

« Quoi! s'écrie-t-on, Dieu n'aurait pris plaisir à former la créature intelligente, il ne l'aurait embellie de tous ses dons, il ne l'aurait armée de la liberté que pour la dévouer bientôt à des tortures et à des flammes éternelles! Le genre humain, avec ses innombrables multitudes, serait presque en totalité réservé à d'interminables et incommensurables peines! Le très-petit nombre serait élu pour la félicité des cieux!

« Le faible, le triste plaisir d'un moment, quelques joies fugitives, quelques égarements passagers mériteraient les vengeances éternelles du Dieu infiniement bon et miséricordieux! Mais le supposer ainsi, c'est faire la plus cruelle injure à sa bonté. Quelle proportion établir d'ailleurs entre la faute apparue et disparue comme l'éclair dans un jour d'orage, et la suite des tourments éternels et infinis? Telle ne peut pas être la foi dans sa vérité; il n'y a là que la fausse terreur d'imagination abusée.

« Messieurs, je ne voudrais rien dissimuler, rien atténuer. J'exagérerais même volontiers les difficultés qui arrêtent quelques esprits devant le dogme de l'éternité des peines; et je vous dirais toujours: La foi est certaine, le dogme inattaquable: il y a un enfer et un enfer éternel.

« Dieu est vrai, Dieu est juste.

« L'enfer est vrai, l'enfer est juste comme Dieu même. *L'enfer existe donc, et il existe justement.* Ce sont les deux points que j'établirai dans cette conférence sur l'éternité des peines. Messieurs, le sujet est important: il demande une impartiale et généreuse attention.»

*Première partie.* — Le règne des idées et des doctrines dans le monde est un phénomène digne d'admiration pour les esprits graves et attentifs, surtout quand on considère les luttes violentes et les tempêtes qui agitent l'humanité. Une pensée naquit à l'heure où commença le monde: l'éternité. A cette pensée fut jointe à tout jamais, pour persévérer et régner toujours avec elle, la pensée de la justice divine, dispensant à l'homme après la vie des récompenses ou des peines sans fin. D'où vint cette pensée? qui la créa, qui la produisit dans le monde et l'y conserva encore, malgré la lutte des opinions, des intérêts et des passions qui s'obstinèrent à la repousser et à l'anéantir? Des récompenses et des peines éternelles! Un jour l'enfance primitive des peuples en bégaya la croyance; et depuis ce moment, les nations succédant aux nations, ont rempli l'univers du bruit de leur religieuses terreurs comme de leurs religieuses espérances. Partout et toujours, sous un nom ou sous un autre, on retrouve un ciel et un enfer, un bonheur éternel et un malheur éternel. Comment cela peut-il se faire? comment expliquer la règle unanime d'une pareille idée dans le monde?

La religion, la philosophie, l'histoire, d'accord avec la poésie et le sentiment populaire, rappellent en tous lieux, en tout temps, la sanction des peines éternelles. Virgile, après Homère, n'a fait dans ses admirables tableaux que réfléchir les traditions universelles et impérissables des générations antérieures. Platon, qui résuma dans ses leçons l'orientalisme aussi bien que l'hellénisme, parle d'un Tartare d'où les grands criminels *ne sortiront jamais*. Otez, en effet, du chaos des religions païennes ce dogme d'un Tartare éternel; il ne reste plus aucun principe de différence entre le bien et le

mal moral, aucune sanction pour la vertu affligée contre le vice triomphant. Mais, grâce au ciel, l'idée et la haine du crime n'étaient pas éteintes. L'honneur de l'humanité n'avait pas péri tout entier.

Le Dieu du christianisme serait-il venu nous dégrader davantage? Non, certes. D'ailleurs, le dogme de l'éternité des peines fut chrétien avant d'être païen, c'est à dire qu'il fut révélé dès l'origine. Car autrement, de quelle manière expliquer cette unanimité dans les croyances de l'univers sur le point le plus hostile peut-être à l'orgueil des opinions qui se divisent toujours, et à l'indépendance des passions qui se révoltent sans cesse? Cette vérité terrible plana donc sur le berceau du christianisme comme un soleil réparateur de justice; elle régénéra aussi; elle féconda la terre; elle opéra les prodiges de la civilisation moderne, puisqu'elle fut et qu'elle est encore un des éléments considérables et obligés de la prédication évangélique, dont nul homme ne peut retrancher un iota, suivant la parole de Jésus-Christ.

Aussi, quand, après la mort de l'illustre Origène, des hommes qui probablement altérèrent ses ouvrages, vinrent nier sous son nom l'éternité des peines, l'Eglise les condamna. Un concile œcuménique vengea de toutes les attaques l'intégrité du dogme à cet égard, et défini la foi de l'enfer éternel.

Alors qu'il s'agit d'une vérité dogmatique, la voix de la catholicité tout entière, attestant en ce sens les oracles divins, a quelque valeur logique apparemment. Son témoignage est plus puissant dans la réalité pour convaincre une raison saine que tous les raisonnements du monde pour la dissuader. Il n'y a donc pas d'illusion possible pour le chrétien ni pour l'homme sensé sous ce rapport; il faut croire à l'éternité des peines, ou bien rejeter la croyance de l'Eglise, la tradition et toute l'autorité des enseignements catholiques. Il faut rejeter aussi les admirables résultats que tous les dogmes réunis ont enfantés, les vertus qu'ils ont inspirées. Car enfin il ne se peut pas, suivant l'ordre de la Providence à la fois et de la logique, que tant de biens, de grandeur et de gloire soient l'effet régulier et permanent d'une folie ou d'une fable. Il ne se peut pas que Dieu ait environné de toutes les splendeurs et de toute la fécondité des vérités catholiques le songe amer d'un enfer éternel, si cette croyance n'est qu'un songe.

Non, ce n'est pas pour admettre, mais bien pour rejeter la foi de nos dogmes, qu'il faut dévorer les plus cruelles absurdités, et se vouer au culte des idées étroites et pusillanimes.

Pour rejeter la foi de l'enfer, il faut croire que les plus mâles courages, les cœurs les plus indépendants et les intelligences les plus élevées, dès l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, ont conspiré afin de s'abrutir, et avec eux les peuples. Ces hommes grands et saints, qui commencèrent la chaîne des traditions catholiques, qui en rattachèrent les premiers anneaux au berceau de la foi, ne nous auraient légué pour héritage, ne nous auraient tracé comme la voie assurée du salut vue l'imbécile mensonge de puériles terreurs!

Tous dans l'Eglise, après Jésus-Christ, ont enseigné la vérité et la justice des châtements éternels; et Jésus-Christ, et les apôtres, et les martyrs, et les héros du christianisme n'auraient su ce qu'ils disaient!

Les derniers témoins de la tradition, comme les premiers, auraient fermé les yeux à la lumière, abdiqué les droits de la raison, détruit l'empire de la vérité dans le monde! Peut-on créer des suppositions plus absurdes? Est-il possible d'imaginer un système plus révoltant? Mais non; saint Thomas, le plus étonnant génie peut-être qui ait honoré la terre; avant lui saint Bernard, si pieux, si compatissant; saint Grégoire-le-Grand, que cite et appuie Bossuet; saint Jérôme, saint Chrysostôme, saint Basile, Tertullien, saint Justin, proclament hautement l'éternité des peines; aucun d'eux n'a jamais faibli dans cette croyance; ils l'opposent avec énergie aux païens abusés et aux chrétiens prévaricateurs. Ils transmettent aux héritiers de leur foi cette vérité qu'ils avaient recueillie de la bouche des anciens prophètes, et que Jésus-Christ avaient formulée dans les mêmes termes dont il se sert pour exprimer l'éternité de la vie des bienheureux et de sa propre vie. *Ibunt hi in supplicium æternum; justi autem in vitam æternam. Ego sum vivens in sæcula sæculorum... cruciabitur deus ac nocte in sæcula sæculorum.*

« Il faut donc le conclure: le christianisme enseigne, ordonne de croire le dogme formel de l'éternité des peines. Il l'enseigne non moins que tous les autres dogmes révélés et définis. Dans un de ses dogmes, comme dans tous, se trouvent le même caractère de vérité, le même principe d'autorité,